

BALENCIAGA

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2020

Pour Balenciaga, la diversité est une richesse. Notre Maison s'engage particulièrement pour l'égalité Femmes-Hommes et le développement des talents féminins, dans toutes ses entités et à tous les niveaux de l'organisation.

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et son décret d'application du 8 janvier 2019 ont précisé les modalités d'évaluation des pratiques en entreprise afin de supprimer les écarts de rémunération entre les Femmes et les Hommes en entreprise.

Conformément aux dispositions légales, Balenciaga a ainsi procédé à l'évaluation de ses pratiques en la matière.

Au titre de l'année 2020, le résultat de l'index est 83/100.

Balenciaga poursuivra les actions nécessaires pour maintenir ou progresser sur l'ensemble de ces indicateurs dans le cadre de ses engagements en faveur de l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes.

Voici le détail des points obtenus sur chaque indicateur en 2020 :

	Points obtenus	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écarts de rémunération (en %)	38	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	10	20
3- écarts de promotions (en points de %)	10	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour de congé maternité (en %)	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous- représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10
INDEX (sur 100 points)	83	100